

ASSAUT DES MEMISES 2018

REGLEMENT :

1- Date et lieu :

- Le Dimanche 10 Juin 2018, Station de Thollon les Mémises

2 - Organisateur :

- Ski-Club Thollon « Les Sapins » 74500 THOLLON
- assaut@skiclubthollon.fr

3 – Conditions de participation :

- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire, soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;
- soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FFTri, en cours de validité à la date de la manifestation;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.
- Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.
- L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation
- Ravitaillement à mi-parcours et à l'arrivée
- Le port des bâtons n'est pas autorisé, sauf pour la marche.

4 – Parcours et horaires :

- Marche 7 Km à 8H30 (tout public sans certificat)
- Course adulte 9 Km à 9H00 (Cadets à Masters)
- Course enfants à partir de 11H00 (Minimes 4Km, Benjamins 2,5Km, Poussins 1,1 Km, EA 800M)

5 – Droit d'inscription :

- Course adultes : 15€ - sur place Dimanche matin : 20€
- Course jeunes : 8€ - sur place Dimanche matin : 10€ (incluant la remontée en télécabine pour le coureur + 1 accompagnant)
- Marche 10€ - sur place Dimanche matin : 12€

6 – Classements et récompenses :

- Récompenses aux 3 premiers de chaque catégories.
- à tous les participants un lot souvenir.

7 – Droit à l'image :

- De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.